

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022 ET 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park aura lieu le 21 décembre 2020 à 18h30, afin d'examiner les sujets suivants :

- adoption du budget de la municipalité pour l'année 2021;
- adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, cette séance sera tenue sans la présence du public et par visioconférence, disponible en rediffusion sur le site internet de la Ville d'Otterburn Park (www.opark.ca) et sur la page Facebook de la Ville d'Otterburn Park.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023.

Les citoyens qui désirent prendre part à la période de questions du public sont invités à poser leurs questions en regard de l'adoption de ce budget et de ce programme triennal d'immobilisations, en transmettant leurs questions par écrit à la Ville, au plus tard le 21 décembre 2020 à 18h30 à l'adresse électronique suivante : greffier@opark.ca ou par téléphone, en composant le 450-536-0303.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

DONNÉ À OTTERBRUN PARK LE 10 DÉCEMBRE 2020

Me Julie Waite, greffière